

L'UE tente de gérer la migration forcée avec les « Hotspots »

De Tobias Eule, Professeur assistant de sociologie du droit, Université de Berne

En septembre 2015, la Commission européenne a décidé d'instaurer des « [Hotspots](#) » afin de gérer la migration. Ces derniers doivent d'abord servir de centres d'accueil et d'enregistrement en Italie et en Grèce, des régions présentant un nombre particulièrement élevé de passages irréguliers de la frontière, et contribuer à la relocalisation prévue d'environ 160'000 personnes exilées vers le nord de l'Europe. Jusqu'à présent, un tel centre a été ouvert à Lampedusa (capacité de 500 places). En Italie et en Grèce, [5 centres supplémentaires](#) sont prévus d'ici la fin de l'année (capacité d'environ 1'600 et 1'900 places).

Avec les Hotspots, la [Commission européenne](#) cherche à renforcer le contrôle des frontières extérieures de l'UE et à rétablir, dans le même temps, la confiance envers le fonctionnement de la politique commune des frontières et de l'accord de Schengen. Outre les remèdes logistiques, l'effet symbolique est donc particulièrement recherché: on veut annoncer de façon crédible que la migration vers l'Europe est (à nouveau) contrôlable. La Commission fixe ainsi un objectif ambitieux d'un instrument ni testé, ni organisé.

Qui travaille dans les Hotspots?

Dans les Hotspots, les autorités frontalières et migratoires des Etats concernés devront être principalement soutenues par quatre autorités de l'UE: l'agence européenne des frontières Frontex, le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), l'unité de coopération judiciaire de l'UE Eurojust et l'office de police européen Europol. Frontex et EASO doivent ainsi coordonner le déploiement de 1'044 employés détachés par d'autres pays de l'UE.

Qu'est-ce qui se passe dans les Hotspots?

Les activités de soutien dans les Hotspots se concentrent surtout sur l'enregistrement et l'identification, le dit «debriefing» (une consultation sur l'itinéraire emprunté et l'aide durant la fuite) ainsi que l'organisation de la poursuite du voyage ou du retour des personnes appréhendées. L'objectif est donc de décider, dans la zone frontalière déjà, de l'accès à la procédure d'asile, de clarifier les responsabilités et de renvoyer une grande partie des personnes qui arrivent, directement vers leurs pays d'origine.

Les Hotspots peuvent-ils rétablir les frontières extérieures européennes?

Non. La communauté scientifique concorde largement sur le fait que la migration n'est pas entièrement gérable. Les Hotspots sont actuellement déjà inadaptes aux objectifs élevés qui ont été fixés. Premièrement, leur introduction est très lente. En octobre, seulement 129 des 1'044 spécialistes européens nécessaires ont été mis à disposition. Deuxièmement, les capacités prévues sont trop réduites. Même si tous les Hotspots en Grèce étaient opérationnels, les quelque 2'000 lits ne suffiraient probablement pas à héberger les (environ) 5'000 personnes en quête de protection arrivant chaque jour en Grèce à l'heure actuelle. Le travail dans les Hotspots est de ce fait très sélectif et arbitraire. Un tri initial des cas «simples» nécessiterait en effet une sorte de Hotspot-Hotspot. Par conséquent, les Hotspots dans leur forme actuelle ne conduisent pas à une simplification du système d'asile européen, mais plutôt à une nouvelle multiplication de la bureaucratie des migrations et encore des processus d'enregistrement inutiles additionnels. D'autres questions concernant par exemple l'ampleur et la licéité de la rétention, l'accès à la protection juridique pour les personnes en quête de protection et la coopération avec les organisations de la société civile n'ont pas été clarifiées pour l'instant.

En bref: certes les Hotspots sont malgré tout une tentative vers une gestion commune de la migration au niveau européen, mais sous cette forme, ils n'aideront pas les personnes en quête de protection ni ne satisferont aux désirs d'un meilleur contrôle des frontières. Ils contribueront encore moins à renforcer la confiance du public en Europe envers les mesures prises.